



1838
1915

10^e

LIEUTENANT-GOUVERNEUR

du 6 mai 1911 au 8 février 1915



CENTRE DE QUÉBEC, ANQ

S I R

FRANÇOIS-CHARLES-STANISLAS LANGELIER

DEVISE

Vincula Solvi

J'ai brisé les liens

À Sainte-Rosalie, le 24 décembre 1838, vient au monde François-Charles-Stanislas Langelier, baptisé François-Xavier, fils de Julie-Esther Casault et du cultivateur Louis-Sébastien Langelier. Les études du jeune François le conduisent au Séminaire de Saint-Hyacinthe de 1851 à 1858 et à l'Université Laval à Québec où il obtient un baccalauréat ès arts en 1858, un baccalauréat en loi en 1860 et une licence en droit, avec grande distinction, en 1861. Il effectue un stage à Paris de 1861 à 1863, ce qui lui permet d'approfondir ses connaissances en droit civil. Il devient ainsi un des rares hommes de loi canadiens-français de son temps à parfaire ses connaissances sur le vieux continent.

Langelier est admis au Barreau du Bas-Canada le 10 octobre 1861. Dès son retour de France, en 1863, il entreprend une carrière à l'Université Laval où il enseigne, jusqu'à sa mort, le droit civil, le droit romain, le droit administratif ainsi que l'économie politique. Pendant plus d'un demi-siècle, les exposés de Langelier sont courus par les étudiants. Le professeur prend aussi une part active à l'administration universitaire en devenant secrétaire (1863-1866) puis doyen (1892-1915) de la Faculté de droit. Il est également membre du conseil de l'Université Laval pendant plus de 40 ans (1872-1915).

Langelier exerce son métier d'avocat à compter de 1876, année où il s'associe à son frère Charles. Bon civiliste, il plaide notamment contre « l'influence indue » du clergé pendant la campagne qui mène à l'élection d'Hector-Louis Langevin dans Charlevoix le 22 janvier 1876. Perdant sa cause devant le juge ultramontain Adolphe-Basile Routhier, Langelier interjette appel devant la Cour suprême du Canada, qui renverse le jugement précédent à l'unanimité des juges, le 28 février 1877. En 1878, Langelier reçoit des autorités de la province de Québec le titre de conseiller en loi de la reine, nomination confirmée deux ans plus tard par le marquis de Lorne, alors gouverneur général du Canada. Élu bâtonnier du Barreau du Québec en 1885, en 1887 et en 1888, il devient vice-président de l'Association du Barreau canadien en 1897. À la même époque, il publie deux ouvrages, salués dans le domaine juridique, intitulés *De la Preuve en Matière Civile et Commerciale* et *Commentaire du Code Civil de la Province de Québec*.

François Langelier est membre d'une famille aux profondes racines libérales. Son frère Charles, ministre influent du gouvernement d'Honoré Mercier, est celui qui redonne de son lustre à la fonction de secrétaire et registraire de la province. Jean-Chrysostome, son autre frère, consacre sa vie à la fonction publique québécoise. François se porte candidat du Parti libéral pour la première fois dans la circonscription provinciale de Bagot, en 1871, où il est défait. Il remporte l'élection partielle du 16 décembre 1873 dans Montmagny, mais mord la poussière à la générale de 1875. Aux élections de 1878, il est élu dans Portneuf et entre dans le Cabinet du premier ministre Henri-Gustave Joly en tant que commissaire des Terres de la couronne du 8 mars 1878 au 19 mars 1879, puis comme trésorier provincial du 12 mars au 31 octobre 1879. Langelier perd tout de même son siège en 1881, ce qui met fin à sa carrière provinciale.

François Langelier s'intéresse aussi à la politique municipale. Dès 1868, il publie ses *Lettres sur les affaires municipales*, ouvrage traitant de l'administration de Québec. Puis il réussit à se faire élire échevin dans le quartier Saint-Jean le 11 avril 1882. Son mandat, alors d'une durée de deux ans, est renouvelé quatre fois dans des districts différents. Le 1^{er} mai 1882, le conseil municipal le choisit comme maire de Québec, poste qu'il conserve jusqu'au 1^{er} mars 1890. Sous son administration, la ville de Québec se transforme, elle « change de visage ». L'éclairage électrique remplace le gaz, les trottoirs sont



L'HONORABLE FRANÇOIS LANGELIER,
MAIRE DE QUÉBEC DE 1882 À 1890.

ARCHIVES DE LA VILLE DE QUÉBEC

remis en état et plusieurs rues sont élargies et pavées. Aussi, Langelier voit à l'installation d'un nouveau « maître-conduit » reliant Québec au château d'eau de Lorette, ce qui améliore l'approvisionnement en eau potable. Il crée aussi le Bureau local de santé en 1885 et il agrandit la ville par l'annexion du village de Saint-Sauveur en 1889. Finalement, en septembre 1889, il signe avec le gouvernement le contrat d'achat du site de l'ancien Collège des Jésuites pour la construction d'un hôtel de ville regroupant tous les services municipaux.

En même temps, Langelier s'occupe de politique fédérale. Le 10 juillet 1884, il est élu député libéral à la Chambre des communes dans Mégantic. Il est réélu dans la circonscription de Québec-Centre aux élections générales de 1887, de 1891 et de 1896. Dans les « froides régions de l'opposition », Langelier intervient sur divers sujets et se lie d'amitié avec le chef des libéraux fédéraux, Wilfrid Laurier. En juin 1896, lorsque celui-ci triomphe des conservateurs, Langelier prépare sa place au Cabinet, mais il est ignoré au profit des anciens « Bleus » de l'école de Cartier, dont Joseph-Israël Tarte. Le député de Québec-Centre démissionne le 14 janvier 1898 et, comme prix de consolation, il est nommé juge puîné à la Cour supérieure pour le district de Montréal. Il agit comme administrateur de la province en 1903, pendant l'absence du lieutenant-gouverneur Louis-Amable Jetté, et il est désigné juge en chef suppléant de la Cour supérieure dans le district de Québec le 6 juin 1906. À ce titre, il préside la commission royale d'enquête sur la vente de terrains situés en Abitibi (1907-1908). On accuse alors un ministre du gouvernement de la province d'avoir favorisé la spéculation de promoteurs belges sur des terres en Abitibi en retour de dons généreux à la caisse électorale du Parti libéral. Ce scandale provoque de multiples remous, auxquels Langelier contribue certes quelque peu. Gravitant dans l'orbite d'Henri Bourassa, les jeunes journalistes Olivar Asselin et Jules Fournier attaquent le Parti libéral avec fougue dans *Le Nationaliste* en commentant d'une plume brillante les détails de cette affaire. Dénonçant dans un article ce qui, à ses yeux, apparaît comme une collusion des juges avec le gouvernement Gouin, Fournier est condamné par Langelier le 12 juin 1909 à trois mois de prison

pour outrage à la magistrature. Les protestations des milieux nationalistes et de *L'Action sociale*, organe de l'archevêché de Québec, vont écarter cette condamnation à quinze jours et élever Fournier au rang de victime de « l'oppression libérale ».

En 1911, en raison de sa brillante carrière et de ses antécédents libéraux, Langelier est appelé par les autorités fédérales à assumer la fonction de lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Il se fait faire des armoiries représentant un ange « entouré de liens » et choisit pour devise : « L'Ange lié ». Selon Damase Potvin, il s'agirait plutôt de *Vincula Solvi* ou « J'ai brisé les liens ». Assermenté devant une foule nombreuse dans la salle du Conseil législatif le 6 mai 1911, Langelier jure fidélité au nouveau roi George V. Dans les heures, les jours qui suivent, il reçoit les hommages et les félicitations de groupes constitués importants, dont ceux de la magistrature et du barreau réunis au palais de justice de Québec. Durant son mandat, le Québec annexe l'immense territoire de l'Ungava et jette les bases d'un véritable réseau routier pour les automobiles de plus en plus nombreuses. Le Parti libéral de Lomer Gouin, lui-même futur lieutenant-gouverneur, adopte également d'importantes lois touchant les municipalités et d'autres concernant la santé et l'hygiène publique.

Atteint par la maladie depuis au moins 1914, Langelier décède en fonction à la résidence officielle de Spencer Wood, à Sillery, dans l'après-midi du 8 février 1915, à l'âge de 76 ans et 1 mois. Après l'exposition en chapelle ardente à Spencer Wood, le cortège funèbre passe près du parlement. Une garde militaire d'honneur se tient tout au long du parcours emprunté. Les funérailles ont lieu à la basilique Notre-Dame, et Langelier est inhumé dans le cimetière Saint-Charles de Québec le 11 février.

Langelier s'était marié à deux reprises : d'abord à Marie-Virginie-Sarah Légaré, fille d'Ignace Légaré et de Julie Thomas, dit Bigaouette, dans la paroisse Saint-Roch de Québec, le 2 février 1864. De cette union sont nés quatre enfants, dont trois sont morts en bas âge. Ensuite, le 31 mai 1892, Langelier se lie à Marie-Louise Braün, fille de l'avocat Frédéric Braün et d'Eulalie de Sales de Laterrière, dans la paroisse Notre-Dame de Québec. Cinq enfants, trois garçons et deux filles, complètent alors la famille.



PLANTATION D'UN ARBRE PAR L'HONORABLE FRANÇOIS LANGELIER AU PARC DE L'EXPOSITION LORS DE LA FÊTE DES ARBRES DE 1912.

À cela s'ajoutaient une vie sociale particulièrement riche et une intense activité d'auteur. En 1880, il participe à la fondation du journal *L'Électeur* tout en collaborant à la rédaction des journaux *La Nation*, *L'Opinion publique* et *L'Événement*. Il écrit aussi dans la *Revue légale* de 1895 à 1897 et, de 1905 à 1911, il contribue à l'enrichissement de la science juridique de son époque en publiant *Cours de droit civil de la province de Québec*, une œuvre en six volumes. Détenteur, en 1878, de doctorats *honoris causa* de l'Université Laval et de l'Université de Paris, puis, en 1903, du Bishop's College, Langelier a été créé chevalier par Édouard VII en 1907, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1912 et chevalier de l'ordre de Saint-Michel et Saint-George en 1914.

Dans le domaine socioculturel, il a joué notamment le rôle de secrétaire de la première Société de colonisation de la province de Québec, de président de l'Institut canadien de 1867 à 1869, de président-directeur, en 1906, du comité spécial pour l'organisation des fêtes du tricentenaire de la ville de Québec (1908), de membre du Conseil de l'instruction publique et, en 1908, de la Société royale du Canada. Langelier a d'ailleurs assuré la présidence de la section française de cette société en 1910. Il a également mis sur pied la Ligue antialcoolique et en est devenu le premier président. Dans les secteurs économique ou financier, il a occupé, entre autres, le poste de président de la Quebec, Montmorency & Charlevoix Railways et de la Banque de Montréal.



ARCHIVES DE LA VILLE DE QUÉBEC

INAUGURATION DU TEMPLE GREC À L'EXPOSITION PROVINCIALE DE 1913. ASSIS DANS LA PREMIÈRE RANGÉE, SIR FRANÇOIS LANGELIER (4^e) ET NAPOLÉON DROUIN, MAIRE DE QUÉBEC (6^e).

En apprenant la mort de Langelier, l'Assemblée législative écourte ses travaux et le premier ministre Lomer Gouin rend hommage au défunt, affirmant que « pendant sa vie, il a semé partout sur son passage l'affection, l'estime et l'admiration [...] il a été le gouverneur constitutionnel par excellence ». Les observateurs le considéraient comme un brillant orateur, fort d'une parole élégante et animée. L'un de ses collègues de la Société royale du Canada, Ernest Choquette, voyait même en lui « l'un des produits les plus parfaits que la race canadienne-française pouvait donner ». Dans *L'Action sociale*, quotidien de Québec, on pouvait lire que « Sir François Langelier était un gentilhomme dans toute l'acception du mot ». Tout au long de sa vie, il sut « cultiver les dons que la nature lui avait départis, et franchir par ses propres moyens les diverses étapes qui devaient le conduire au poste élevé de représentant du roi ».

LA POLITIQUE AU QUÉBEC ET AU CANADA

DU 6 MAI 1911 AU 8 FÉVRIER 1915

21 septembre 1911

Victoire du Parti conservateur de Robert Borden aux élections fédérales.

15 mai 1912

Intégration du district de l'Ungava au territoire québécois.

15 mai 1912

Victoire du Parti libéral de Lomer Gouin aux élections provinciales.

3-4 août 1914

La France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Empire austro-hongrois. C'est le début de la Première Guerre mondiale.

PRÉSENCE TOPONYMIQUE

Avenue Langelier, à Baie-Comeau

Boulevard Langelier, à Montréal

Boulevard Langelier, à Montréal-Nord

Boulevard Langelier, à Québec

Canton de Langelier, proclamé le 7 juillet 1883, au nord de La Tuque

Place Langelier, à Montréal

Rue Langelier, à Saint-Hyacinthe

Station de métro Langelier, à Montréal

